

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 25 août 2022 à 20h00 selon convocation en date du 18 août 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absent excusé : M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : M BOUILHAC et Mme BRAULT

Objet : Délibération n°2022-047 : Subvention au Comice agricole du canton de Neuvic

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que lors de la réunion de la commission des associations, le comice agricole du canton de Neuvic était encore incertain et que de ce fait aucune subvention n'a été attribuée.

Ce comice est programmé sur la commune de Saint Hilaire Luc et une subvention d'un montant minimum de 1 € par habitant a été demandé. Monsieur le Maire propose de verser 700 euros comme les années précédentes :

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent de verser les 700 euros demandés au Comice Agricole du Canton de Neuvic

Envoyé en préfecture le 30/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

ID : 019-211911300-20220825-DCM2022047-DE



Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 25 août 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

